

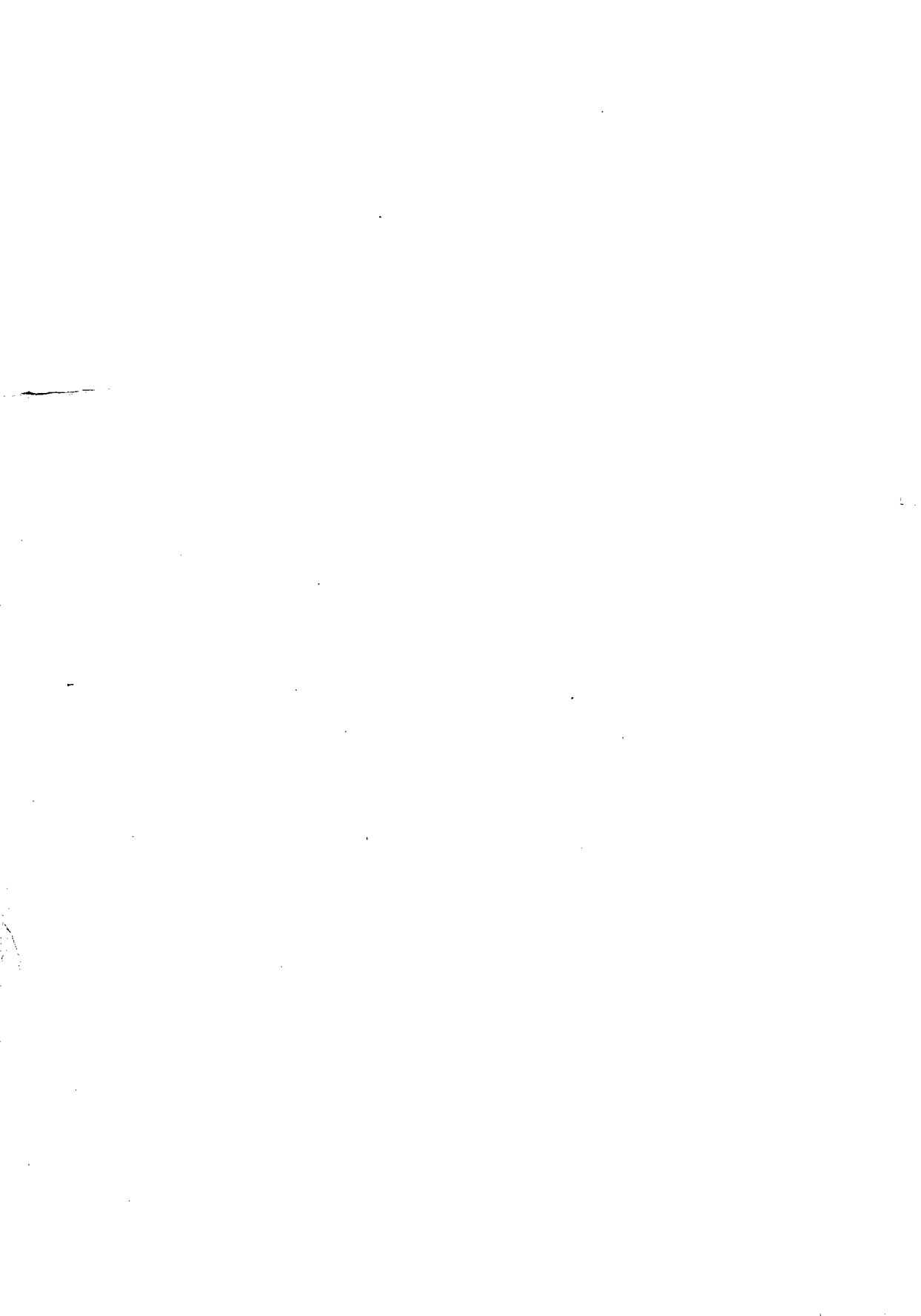
La multifonctionnalité de l'activité agricole

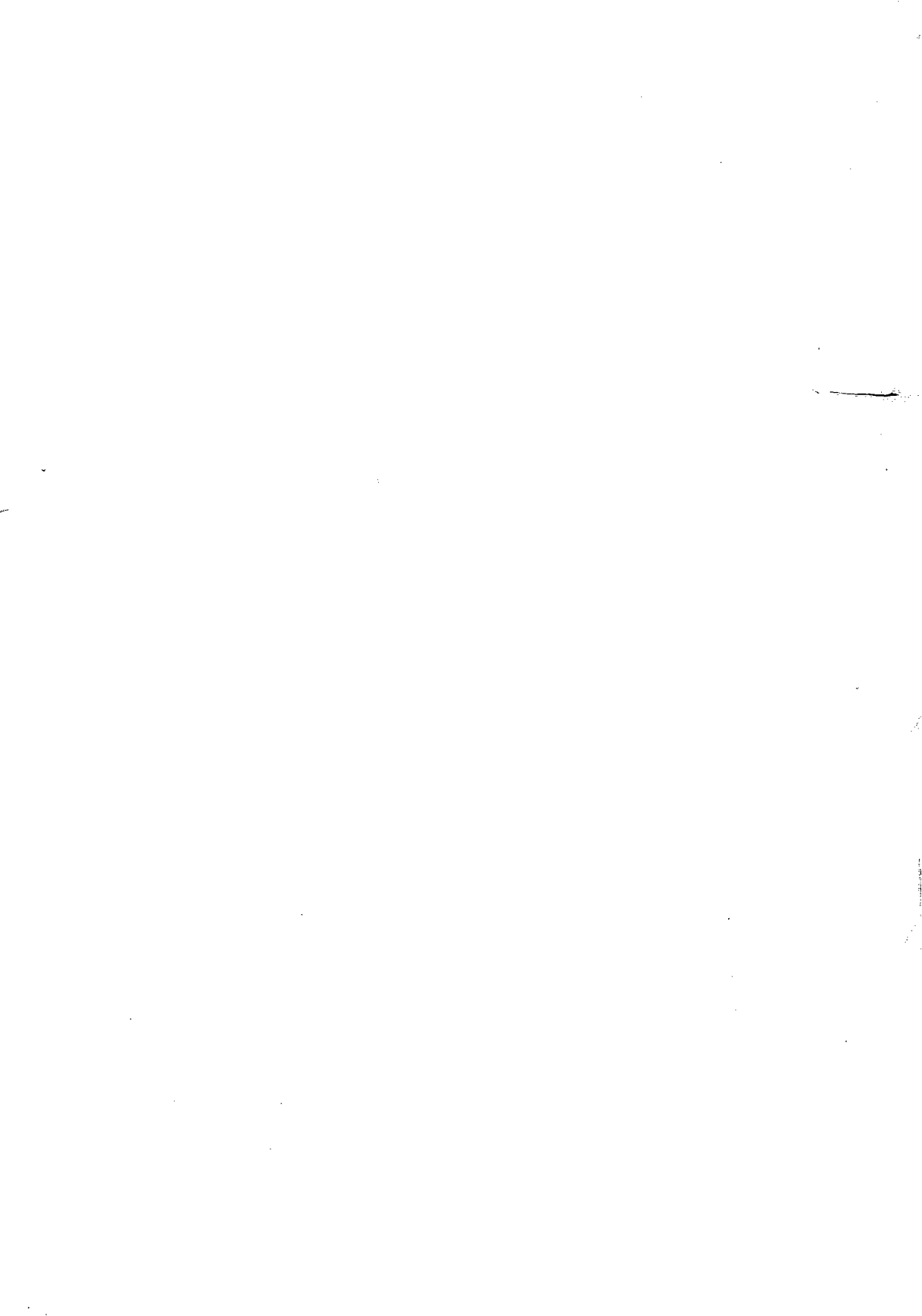
et sa reconnaissance par les politiques publiques



Actes du colloque international de la Société française
d'économie rurale ~ 21-22 mars 2002







La multifonctionnalité de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques

Actes du colloque international
de la Société française d'économie rurale
21-22 mars 2002

La multifonctionnalité de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques

Actes du colloque international
de la Société française d'économie rurale
21-22 mars 2002

Le colloque *La multifonctionnalité de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques* a été réalisé par la SFER en partenariat avec le CIRAD, le CNASEA, le MAP-DEPSE, l'INRA-ESR, l'INRA-SED.

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans le présent ouvrage, faite sans l'autorisation de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie, est illicite et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, et d'autre part, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (loi du 11 mars 1957).

Photographies de couverture : (de gauche à droite et de haut en bas) : Laurence Audenet-Verrier, Jean Chevaldonné, Philippe Dodet, Sonia Rougier, Patrick Dugué.

© SFER/EDUCAGRI ÉDITIONS/CIRAD, 2003

ISBN Educagri éditions : 2-84444-286-2

ISBN CIRAD : 2-87614-549-9

Educagri éditions
BP 87999 – 21079 DIJON Cedex
Tél. 03 80 77 26 32 – Fax 03 80 77 26 34
editions@educagri.fr
www.editions.educagri.fr

SFER
16, rue Claude Bernard
75231 PARIS CEDEX 05

CIRAD
42, rue Scheffer
75116 PARIS

SOMMAIRE

Introduction	9
PREMIÈRE PARTIE	
Les positions nationales dans le débat international	17
– Objectifs des négociations agricoles à l'Organisation mondiale du commerce (D. ZULAUF)	19
– Coexistence dans un monde de diversité agricole. Le droit pour chaque pays de défendre des considérations autres que celles d'ordre commercial (J. LINDLAND) ...	37
– Vers une agriculture multifonctionnelle : une vision différente (M.-A. NORMILE, M. BOHMAN)	49
– La multifonctionnalité de l'agriculture : quelques orientations françaises (G. WASZKIEL)	63
DEUXIÈME PARTIE	
Enjeux et défis de la multifonctionnalité	87
– Les travaux de l'OCDE sur la multifonctionnalité : contexte, approche et résultats préliminaires (C. MORREDU)	89
– Biens marchands, biens identitaires et multifonctionnalité agricole (D. BARTHÉLEMY, M. NIEDDU)	107
– Les contraintes du paradigme multifonctionnel à la recherche d'une nouvelle politique commune (A. MASSOT-MARTI)	141
– La multifonctionnalité face aux défis des agricultures des Suds : une perspective de refondation des politiques publiques ? (B. LOSCH)	165
TROISIÈME PARTIE	
Concept et conceptions de la multifonctionnalité	193
– De la multifonctionnalité de l'activité agricole à la multiévaluation de la production agricole. Vers l'émergence d'un nouveau système de compétences (G. ALLAIRE, Th. DUPEUBLE)	195
– Le débat scientifique sur la multifonctionnalité de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques (C. LAURENT)	253
– Les ambiguïtés de la multifonctionnalité de l'agriculture (D. PERRAUD)	271
– Approche de la multifonctionnalité de l'agriculture à travers deux exemples non européens : Nordeste brésilien et Nouvelle-Calédonie (É. SABOURIN, M. DJAMA)	291
QUATRIÈME PARTIE	
Multifonctionnalité et territoire	311
– Quand l'expression de la multifonctionnalité de l'agriculture passe par la construction d'une image territoriale : le cas de l'Aubrac (J. PILLEBOUE)	313
– La prime à l'herbe, une aide à l'agriculture multifonctionnelle ? (L. ULMANN) ...	337
– Multifonctionnalité de l'agriculture et territoire. Le territoire, un concept juridique en construction (L. BODIGUEL)	355

CINQUIÈME PARTIE

Développement local et environnement	387
– Multifonctionnalité et systèmes agroalimentaires localisés : quels enjeux ? (D. REQUIER-DESJARDINS)	389
– Multifonctionnalité de l'agriculture et ruralité : approche comparative (M. J. CARNEIRO)	409
– Les services environnementaux : diversité des conceptions et réalité des contours (Ph. PERRIER-CORNET, O. AZNAR)	429
– Natures mises en scène dans un espace partagé. Les espaces de grande culture du Vexin français (R. RAYMOND)	457
– Les CTE entre multifonctionnalité et territoire ; premiers résultats dans le Vercors et les monts du Forez (J.-Cl. JAUNEAU, O. ROQUE)	479
– Produits agroalimentaires, agriculture multifonctionnelle et développement territorial au Brésil (R. S. MALUF)	495
– La multifonctionnalité de l'activité agricole et l'agriculture biologique en Grèce (A. PAPAGEORGIOU)	515

SIXIÈME PARTIE

Multifonctionnalité et politiques publiques	529
– Coopération multilatérale et jointures entre produits agricoles et biens publics territoriaux (T. LE COTTY, A. AUMAND, T. VOITURIEZ)	531
– La multifonctionnalité dans la politique agricole commune. Projet ou alibi ? (G. BAZIN, J.-Ch. KROLL)	551
– Les contrats territoriaux d'exploitation. Un instrument normatif au service de la multifonctionnalité de l'agriculture ? (J.-F. STRUILLLOU)	575
– Première analyse des caractéristiques des CTE (F. LEFEBVRE)	593

SEPTIÈME PARTIE

Multifonctionnalité et institutions	611
– Territoire, agriculture et multifonctionnalité en Puisaye (France) (P. ALPHANDERY, F. PINTON)	613
– Les mesures agri-environnementales comme expérience de politique multifonctionnelle. Une analyse institutionnaliste (P. ANDRIOT)	631
– Un changement du mode de régulation en agriculture : vers une territorialisation ? (O. CUISSARD)	653
– La multifonctionnalité de l'agriculture grecque : politique et réseaux informels (E. VOUNOUKI)	673

HUITIÈME PARTIE

Redéfinir l'exploitation agricole	689
– Valeur économique de la multifonctionnalité dans les exploitations agricoles de la province de Parme (F. ARFINI, M. DONATI)	691
– Multifonctionnalité des systèmes diversifiés dans les exploitations agricoles du Languedoc-Roussillon (A. REVEL, B. ROUX, P. BONNAFOUS, B.-T. LY, É. FIACK)	721
– Multifonctionnalité de l'agriculture et redéfinition du rapport de l'exploitation agricole au territoire (M. GAFSI)	745
– Mesures agro-environnementales et demande de travail agricole (P. DUPRAZ) ...	765
– Multifonctionnalité de l'agriculture et modèles de l'exploitation agricole. Enjeux théoriques et leçons de la pratique (C. LAURENT, F. MAXIME, A. MAZET, M. TICHIT)	767

– Multifonctionnalité et bail rural (propriétaires et locataires) (B. PEIGNOT).....	795
– La multifonctionnalité et le droit rural (I. COUTURIER)	807

NEUVIÈME PARTIE

Instruments et évaluations	817
– Haies et CTE dans le Maine-et-Loire : une approche économique de la multifonctionnalité (A. LIMONET)	819
– Affectation des droits sur les aménités rurales et contractualisation des aides en agriculture (F. FACCHINI)	841
– La multifonctionnalité de l’agriculture entre efficacité et équité. Le cas des contrats territoriaux d’exploitation en Auvergne (Ch. DÉPRÉS, M. BERRIET-SOLLIEC, D. VOLLET)	857
– Le calcul économique des primes agro-environnementales (J.-P. LECHANTRE) ...	883
– L’expérience américaine du <i>Mitigation Banking</i> : quels enseignements en tirer dans le cadre de la multifonctionnalité de l’agriculture ? (Gh. GENIAUX)	903

Introduction

La multifonctionnalité de l'activité agricole, enjeux et avancées

Denis Barthélemy, Hélène Delorme,
Bruno Losch, Catherine Moreddu, Martino Nieddu

Le colloque organisé en mars 2002 par la Société française d'économie rurale et l'ensemble des communications auquel il a abouti nous semble indiquer qu'il y aura un « avant multifonctionnalité » et un « après ». L'émergence de cette notion joue dans notre secteur le même rôle que celui de « développement durable » ailleurs : obliger à prendre en compte des dimensions évidentes de la vie sociale ou de l'environnement, pourtant ignorées de façon persistante dans les relations internationales, dans l'action publique, ou par les outils d'analyse destinés à guider les choix des acteurs économiques.

En même temps, ce colloque pointe un véritable défi. L'émergence du concept de multifonctionnalité oblige à constater l'importance du renouvellement auquel elle contraint les décideurs publics et la communauté des chercheurs, qui ont une responsabilité particulière à cet endroit : produire les outils qui permettent de reconnaître la multifonctionnalité et de la mettre en œuvre, après plusieurs décennies de productivisme qui en ont nié la réalité. Ce besoin de renouvellement est particulièrement criant en matière de conduite de politiques publiques, dans un contexte où se combinent mondialisation et fragmentation des territoires, lorsque ces politiques doivent reconnaître des cibles multiples, voire contradictoires. Les politiques aussi doivent devenir multifonctionnelles¹.

Le colloque s'est ouvert, sous la présidence de l'ambassadeur du Maroc (ce qui indique une importance accordée par les pays du Sud à ce débat sur laquelle il faudra revenir), par quatre interventions représentatives des discours officiels dans les négociations internationales. Il s'est ensuite poursuivi en mettant côte

1. Cf., sur cette question, à la communication de O. Cuissard « Un changement du mode de régulation en agriculture : vers une territorialisation ? », 7^e partie de cet ouvrage.

à côté le travail de plusieurs disciplines : l'économie, le droit, l'anthropologie, l'épistémologie, la géographie et les sciences politiques. Les deux premières interventions sont celles de deux piliers de l'émergence du concept de multifonctionnalité, les Suisses qui en sont peut-être les inventeurs et les Norvégiens qui ont beaucoup contribué à lui donner une crédibilité, en en faisant autre chose qu'un affrontement d'intérêts économiques entre deux blocs soucieux de modérer les règles du jeu à leur avantage, lorsqu'ils ont revendiqué le droit pour chaque pays de défendre à l'OMC des considérations autres que celles d'ordre commercial. On aura ensuite été frappé par une forme de parallélisme entre les positions américaines exposées par Mary-Anne Normile et Mary Bohman et les positions françaises présentées par Georges Wazskiel : chacune exprime l'idée que la multifonctionnalité n'est pas née d'hier et qu'elle est présente de longue date, dans les politiques publiques de façon plus ou moins explicite.

Enjeux et défis de la multifonctionnalité

L'OCDE a tenté une mise en ordre ambitieuse du concept, reposant totalement sur la mobilisation de l'économie de la réglementation standard. Ce robuste cadre conceptuel est décrit par Catherine Moreddu. Les caractéristiques concrètes des « produits multiples » de l'agriculture sont appréhendées à travers les notions de jointure, d'externalité et de bien d'intérêt public. Celles-ci expliquent des défaillances de marché qui ne peuvent justifier l'intervention publique que s'il n'est pas possible de créer un cadre institutionnel permettant l'existence de marchés pour les fonctions non marchandes présentes en production jointe.

Denis Barthélemy et Martino Nieddu opposent à cette vision l'idée qu'il faut revisiter l'ensemble de l'édifice théorique. Ils expriment leur scepticisme quant à l'interprétation des produits non marchands de l'agriculture en termes de produits joints et d'externalités. Pour eux, cela conduit tout simplement à rechercher une séparation des fonctions (rendre l'agriculture moins multifonctionnelle ?) ainsi que la recherche d'une marchandisation du non-marchand.

À ces enjeux théoriques s'articulent des enjeux très concrets : Albert Massot-Marti charge le paradigme multifonctionnel d'une responsabilité particulièrement lourde : « refonder une politique agricole et rurale commune pour une Union européenne (UE) élargie qui soit compatible avec l'ère de la mondialisation ». Il y voit la seule arme dans la négociation internationale qui permette aux autorités communautaires de maintenir une capacité autonome de régulation des marchés agricoles.

Bruno Losch² remarque, lui, que la multifonctionnalité de l'agriculture pourrait se limiter à la reconnaissance, matérialisée par des soutiens publics, d'aménités

2. Cf. « La multifonctionnalité face aux défis des agricultures des Suds : une perspective de refondation des politiques publiques ? », dans la 2^e partie de cet ouvrage.

produites par l'activité agricole et destinées à être consommées par des populations urbaines aisées et mobiles (biodiversité, folklore local, paysages...). Elle aurait peu de chances, compte tenu de la structure sociale et des problèmes économiques des pays du Sud, de devenir autre chose qu'un sport de pays riches, faisant ainsi l'impasse sur un milliard et trois cents millions de paysans...

Concepts et conceptions

Gilles Allaire et Thierry Dupeuble considèrent la complexité de la notion au niveau de l'exploitation agricole. Celle-ci est au cœur de pressions multiples du fait qu'elle est simultanément soumise à trois types de logiques différentes : celle des intérêts privés qui font pression sur elle à travers le marché, celle des logiques collectives qui font pression sur elle à travers les réseaux professionnels, celle des pouvoirs publics (lois, règlements et normes). Par ailleurs, les effets externes de l'activité agricole ont à la fois des dimensions locales et globales, ce qui pose le problème du niveau géographique optimal de définition des politiques en fonction de la distribution de l'information et des coûts de contrôle, voire de la contradiction entre ces niveaux³.

Ces logiques multiples viennent de loin ; elles ont une inertie qui explique qu'il ne suffit pas de proclamer la multifonctionnalité pour qu'elle apporte du changement. Daniel Perraud esquisse la théorie de ce changement institutionnel en voyant dans la multifonctionnalité le lieu des conflits entre acteurs sur les politiques agricoles : si elle se contente de valoriser des externalités périphériques de la production agricole, elle n'aurait qu'un intérêt limité et pourrait n'être qu'une nouvelle façon de continuer l'exclusion des paysans de l'agriculture productive. Dans le cas contraire, c'est tout le développement structurel et la politique agricole qui sont en jeu, avec la nécessité d'un système renouvelé de normes, de marchés, de financement, de reproduction. Ce qui est loin d'être acquis : Catherine Laurent souligne à cet endroit que les chercheurs ne sont peut-être pas prêts à alimenter de leur réflexion un tel changement, qui exige d'eux une rectification importante de leur programme de travail. Pour elle, c'est l'ensemble de la « ceinture protectrice » du programme de travail de l'économie agricole qui résiste au changement. Et même, paradoxalement, les théories qui précèdent aux rectifications les plus faibles sont celles qui ont le plus de chances de produire l'expertise dont sont friands les politiques au moment voulu.

De la même façon, en retenant comme champ d'étude le Nordeste du Brésil et la Nouvelle-Calédonie, Éric Sabourin et Marcel Djama pointent le fait que l'articulation entre les sphères économiques marchandes et non marchandes est

3. Si les différentes communications de ce colloque peuvent être lues séparément, il faut noter que le rassemblement de textes portant sur les différentes échelles dans le même ouvrage permet de mesurer combien l'instabilité de la catégorie de multifonctionnalité observable aux différentes échelles tient à la tension entre ces échelles.

précisée ici dans un sens inhabituel pour la plupart des manuels d'anthropologie économique qui considèrent ces deux sphères comme irréductibles. Or, les formations sociales décrites indiquent la coexistence permanente des deux dimensions du marchand et du non-marchand selon un modèle que les auteurs définissent à titre provisoire d'« économie plurielle ».

Multifonctionnalité et territoire

Du point de vue du droit, rappelle Luc Bodiguel, n'existe en principe que le territoire de la nation, alors que les dispositifs d'aides publiques visent bien à assigner des fonctions spécifiques aux différents territoires. Le territoire apparaît alors instrumentalisé dans une fonction conceptuelle indispensable à la représentation mentale permettant d'organiser sur le plan juridique la conception de la multifonctionnalité de l'agriculture qu'une société souhaite : l'insistance sur le territoire est, dit Laurence Ulmann, le moyen d'organiser la séparation de l'agriculture productive et de celle entretenant l'espace. Tandis que pour le géographe Jean Pilleboue, travaillant sur l'Aubrac, ce territoire ne peut exister s'il n'existe pas des acteurs « qui en cuisinent l'image » et qui fabriquent les chaînes de représentation qui relient les producteurs aux consommateurs.

Développement local et environnement

Cette instabilité de la multifonctionnalité est reprise par plusieurs auteurs, tels que Richard Raymond sur le Vexin français, Jean-Claude Jauneau et Olivier Roque sur le Vercors et les monts du Forez, Athanassios Papageorgiou sur la Grèce. Pour Olivier Aznar et Philippe Perrier-Cornet, seule une catégorie de services environnementaux possède tous les attributs d'un service au sens de l'économie des services (une production intentionnelle et rémunérée, qui soit réalisée dans un processus de coproduction entre le prestataire et le commanditaire, à un coût de production du service non nul). Faut-il en déduire que les autres catégories sont des formes économiquement instables ? Si l'on s'ouvre à des comparaisons internationales, ce que font Denis Requier-Desjardins, Maria José Carneiro et Renato Maluf, on retombe sur le problème d'ancrage territorial évoqué plus haut. Requier-Desjardins reprend l'hypothèse qu'une nouvelle articulation peut être trouvée entre l'agriculture et le territoire à travers des districts agroalimentaires tournés vers la qualité. Il souligne que, dans les pays du Sud, il existe aussi de tels districts et qu'un schéma de coordination horizontale entre districts du Nord et du Sud permettrait une spécialisation de nature positive, car fondée sur des complémentarités favorables au consommateur et éducatives à son égard, plutôt que de laisser jouer l'hyperconcurrence entre *commodities*. Renato Maluf rejoint les constats faits par Maria José Carneiro, en conduisant une comparaison serrée entre ruralité brésilienne et alpine : il est difficile de comprendre qu'on puisse parler

de multifonctionnalité de l'agriculture, alors que c'est précisément la multifonctionnalité du territoire qui pose problème. Sinon on risque de prendre comme donné le découpage sectoriel que la notion même essaie de rompre...

Multifonctionnalité et politiques publiques

La suite de l'ouvrage développe de ce point de vue différents éléments d'appréciation des politiques publiques à des niveaux d'abstraction très divers, mais qui ont tous comme point commun de glisser de la multifonctionnalité aux exigences du territoire. Au niveau le plus élevé, celui des rapports interétatiques, Tristan Le Cotty, Tancrède Voituriez, Anthony Aumand montrent que l'existence d'un certain niveau de soutien à l'agriculture multifonctionnelle d'un grand pays est non seulement bénéfique au grand pays multifonctionnel mais produit également une situation mondiale plus avantageuse que le libre-échange pur. Autrement dit, il existe un fondement économique, dans la théorie la plus standard, pour accepter que les territoires nationaux continuent à exister dans leurs prérogatives essentielles, le droit à orienter la société par des subventions nationales. Mais cela nécessite la mise en place d'un supra-territoire, lieu d'exercice d'une compensation internationale négociée. Toucherait-on à un moyen de sortir du dilemme du prisonnier des politiques agricoles et de reconnaître l'intégration de fonctions qui demeureraient non marchandes au niveau international ?

Pour Gilles Bazin et Jean-Christophe Kroll, le territoire de la multifonctionnalité n'est pas donné : la politique agricole commune reste fondamentalement inégalitaire. La tentation dualiste du « modèle agricole européen » est fondée sur une partition fonctionnelle et territoriale, entre deux agricultures, celle qualifiée de « compétitive » et l'autre environnementale et fortement territorialisée, « tournée vers la fourniture des biens et services différenciés qu'attendent les consommateurs les plus avertis, les plus exigeants et les plus riches de nos pays industriels développés ». Reste toutefois posée la question de la cohabitation de ces deux agricultures dans un espace unique de compétitivité marchande. Cette cohabitation suppose, selon les auteurs, une telle spécialisation du territoire que la multifonctionnalité de l'agriculture s'affirmerait alors, « paradoxalement, par la spécialisation monofonctionnelle des exploitations et des espaces agricoles ».

Multifonctionnalité et institutions

Quant à Patricia Andriot, son étude du processus et des structures de mise en œuvre des dispositifs institutionnels en matière de mesures agro-environnementales, dans le cadre d'une comparaison entre la Bourgogne et l'Écosse, illustre la manière dont les productions normatives correspondantes obéissent à une

dialectique permanente du marchand et du non-marchand, qui récuse la réduction de la question de la multifonctionnalité à une alternative simple entre le marché et la rémunération de biens publics.

La « production sociale de la multifonctionnalité », pour reprendre l'expression d'Alphandéry et Pinton, suppose alors que les acteurs acceptent une certaine forme de « publicisation » de l'espace économique, au sens où, même s'il est de nature totalement privé, cet espace doit accepter d'être l'enjeu et le support de pratiques collectives d'intérêt général. Eleferia Vounouki, en observant les réseaux sociaux grecs susceptibles d'être les supports de la multifonctionnalité, donne également à percevoir des éléments de cette « publicisation » que la seule analyse des politiques publiques ne permet pas de repérer. Comme pour Richard Raymond, les compromis (ces « petits arrangements entre acteurs ») n'ont pas nécessairement besoin de concrétisation officielle : ils se nouent dans le moment même de la configuration des réseaux. Lorsque ces réseaux ont la densité de ceux de la société grecque, ils induisent un modèle de multifonctionnalité lié à une rationalité très éloignée de celle qui prévaut dans les filières agricoles spécialisées et intensives typiques de la plupart des pays de l'UE. Cette forme de rationalité a permis à une agriculture non compétitive au regard des canons habituels de se perpétuer et lui permettra encore de le faire, même en cas de diminution du soutien communautaire.

L'enjeu tient alors dans la capacité des politiques publiques à reconnaître que leur mise en place passe inévitablement à travers des réseaux de relations dont les logiques leur ont été jusqu'ici étrangères, et qui, après avoir été longtemps considérés comme rétrogrades, accèdent au statut plus enviable de « capital social ».

Instruments et évaluation(s)

Ceci, bien sûr, nous renvoie à la question de l'évaluation de la multifonctionnalité qui concerne l'évaluation fine de dispositifs locaux, dans tous leurs aspects technico-économiques (Anne Limonet), dans la correspondance entre les effets réels et les objectifs affichés – lesquels ne se révèlent pas toujours lisibles (Christophe Déprés, Marielle Berriet-Sollicec et Dominique Vollet). La question de l'effet structurant des droits de propriété, thème récurrent en économie aujourd'hui, est traitée à partir de trois approches différentes : une hypothèse de lecture hayekienne (François Facchini), une hypothèse de remodelage en fonction de nouveaux principes de calcul des primes agro-environnementales (Jean-Pierre Lechantre), une lecture de type institutionnaliste des comportements individuels en régime de régulation marchande des politiques environnementales (Ghislain Géniaux).

Redéfinir l'exploitation agricole

Les Italiens ont une conception relativement simple de la multifonctionnalité, tenant à l'exercice par l'exploitation agricole d'activités commerciales autres que de production de matières premières (Filippo Arfini et Michele Donati) : elle est donc totalement marchande et support de valeur à travers de nouvelles activités de service. Cela s'avère beaucoup plus problématique dans les conceptions françaises : nous cherchons toujours à nous faire une doctrine sur ce que doit être la multifonctionnalité au niveau de l'exploitation. Or, le lien entre les mesures agro-environnementales et l'évolution de la demande de travail agricole n'est pas évident (Pierre Dupraz). Revel *et alii* traquent cette multifonctionnalité au niveau de la diversification de l'exploitation, tandis que Gafsi essaie de la poser dans ce qui serait une nécessaire redéfinition du rapport de l'exploitation au territoire. Les juristes cherchent à repérer les changements juridiques nécessaires à cette redéfinition, dans les évolutions des statuts du fermage (Bernard Peignot) ou plus directement dans une refondation du statut agricole (Isabelle Couturier).

Pour Catherine Laurent, Françoise Maxime, Armelle Mazet et Muriel Tichit, c'est le modèle même d'exploitation tel qu'il est présent dans les manuels des sciences de gestion qui pose problème. Elles confrontent les grands modèles de sciences de gestion construits par l'économie rurale aux impératifs posés par la multifonctionnalité au niveau de l'exploitation, telle qu'elle apparaît dans trois programmes de recherche récents. Ces modèles sont en difficulté car si l'on peut s'accorder sur le fait que les critères d'évaluation doivent dépasser la seule exploitation, ils doivent être définis à des niveaux d'organisation, des échelles d'espace et de temps variables suivant les fonctions considérées : or, un tel outil de gestion n'est tout simplement pas disponible aujourd'hui, si ce n'est de façon extrêmement parcellaire.

Autant dire que le chantier de la multifonctionnalité n'en est qu'à ses débuts et qu'il nécessite probablement une mobilisation de longue durée de l'ensemble des sciences sociales.

